

Centre PEP 34 Mer et Soleil, à Valras-Plage

# GUIDE PRATIQUE

Classes de découvertes





# Introduction

À destination des enseignants d'écoles maternelles, primaires et élémentaires, ce guide pratique contient toutes les informations nécessaires pour vous aider dans la constitution de votre dossier administratif.

---

# TABLE DES MATIÈRES

Les Pupilles de l'Enseignement Public.....	4
Localisation du centre PEP 34 .....	5
En images.....	6
Élaboration du dossier I.A. ....	7
Agréments & attestations .....	9
Modes de financement .....	10
Intervenants du centre PEP 34.....	11
La santé.....	12
La sécurité .....	12
Plans .....	13
Journée-type.....	14
Thématiques.....	15
Informations pratiques.....	17
Votre avis compte ! .....	18

# Les Pupilles de l'Enseignement Public

## Pour une société inclusive

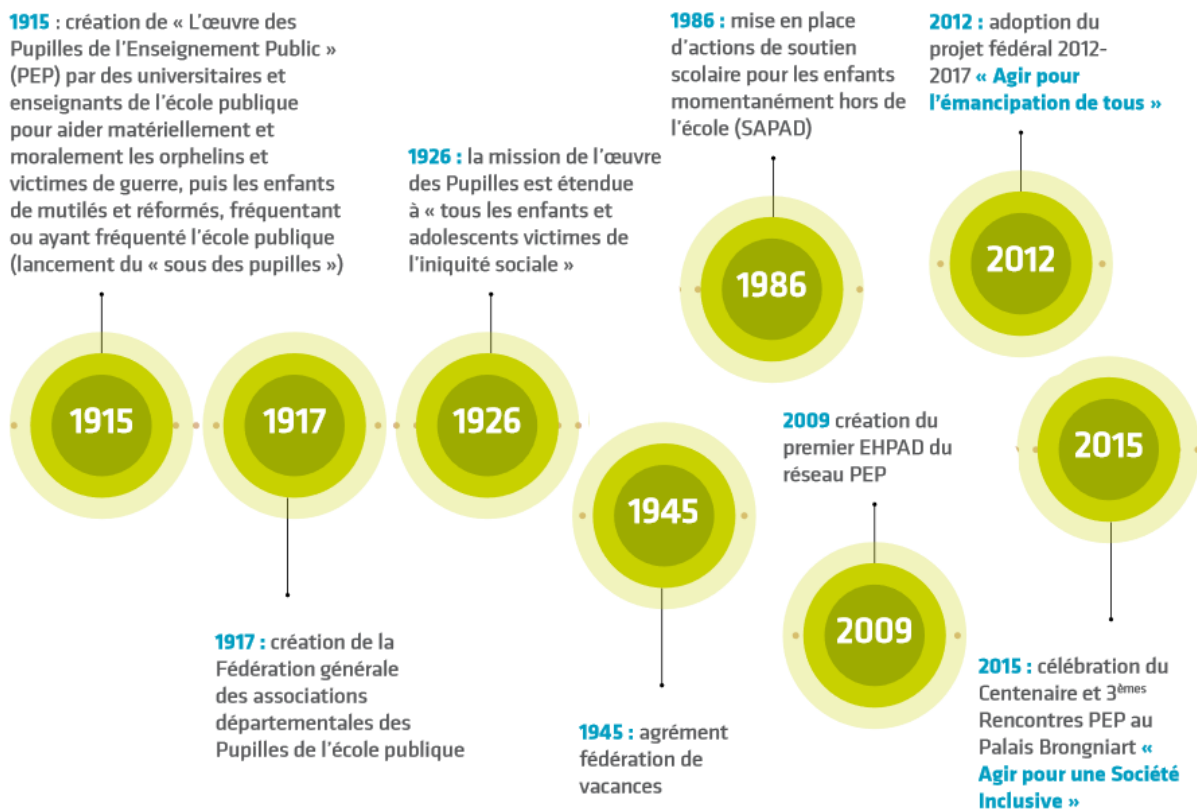
- Les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public), c'est un réseau de 123 associations de proximité fédérées au sein d'une Fédération Générale qui agit pour une société inclusive.
- La FGPEP (Fédération Générale des PEP) est donc un réseau et un mouvement de transformation sociale.

Ces dernières années, elle a promu la notion de société inclusive, garante de l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins, à la vie sociale et à l'emploi. Elle intervient dans les domaines de la Petite Enfance, de l'Éducation, des loisirs, du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'ensemble des départements français.

## Les valeurs

Les actions des associations PEP sont guidées par les valeurs de Laïcité, de Solidarité, d'Égalité et de Citoyenneté. Ces valeurs sont indissociables les unes des autres. Elles s'enrichissent de leurs nécessaires interactions. Elles participent à la construction d'une société plus inclusive, plus éclairée et plus solidaire à la fois.

## Historique







# En images



# Élaboration du dossier I.A.

Vous trouverez, sur le site internet de la direction académique de l'Hérault, à l'adresse <http://www.ac-montpellier.fr/dsden34/sorties-scolaires.html> les imprimés à télécharger de la demande d'autorisation de sortie scolaire avec nuitées ainsi que les différents documents nécessaires.

La demande d'autorisation doit se composer comme ci-dessous :

	<b>Séjour Hérault</b>	<b>Séjour département extérieur</b>	<b>Séjour étranger</b>
<b>Délai de transmission avant le départ (nombre de semaines hors vacances scolaires)</b>	5	9	11
<b>Nombre de dossiers à envoyer à la DSDEN</b>	1 dossier complet + 1 imprimé de demande d'autorisation de départ	2 dossiers complets + 1 imprimé de demande d'autorisation de départ	2 dossiers complets + 1 imprimé de demande d'autorisation de départ

Afin de vous accompagner la constitution de votre dossier, l'équipe du centre vous transmet, une fois la convention signée, l'ensemble des documents nécessaires :

- Commission de sécurité du centre
- Agrément de l'inspection académique
- Planning détaillé du séjour avec les fiches descriptives des activités (lieux, durée, objectifs pédagogiques)
- Diplôme de l'assistant(e) sanitaire
- Diplômes des animateurs
- Diplômes et agrément des intervenants (voile, kayak, sauvetage sportif...)
- Schémas de conduite et attestation de prise en charge si vous avez des transports
- Autres documents en fonction des activités, promenade en bateau : permis de navigation...



- ➔ Ce dossier complet est à transmettre par voie hiérarchique au service de la vie des élèves (S.V.E.) soit par courrier soit par mail à l'attention de votre inspecteur de circonscription référent.
- ➔ Le formulaire d'organisation de voyage dans le cadre du plan vigipirate est à renvoyer par voie hiérarchique au chef de cabinet du DASEN par mail.

À l'issue du séjour, et sous 15 jours, vous transmettez un exemplaire de la fiche d'évaluation du séjour à la DSDEN – S.V.E. (soit par mail, soit par voie postale) et une copie à l'inspection de circonscription.

**Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.**

# Agréments & attestations

<b>Éducation Nationale</b>	N°34.99.BZ2.040
<p>Les associations qui sollicitent l'agrément d'une autorité de l'Etat doivent préalablement satisfaire aux critères du tronc commun d'agrément en répondant à un objet d'intérêt général, en présentant un mode de fonctionnement démocratique et en respectant des règles de nature à garantir la transparence financière.</p>	
<b>Commission de sécurité</b>	Avis favorable obtenu le 07/03/2018 (valable 3 ans)
<p>La commission de sécurité est un organe technique d'étude, de contrôle et d'information de l'autorité de police en matière de sécurité incendie et de risque de panique dans les ERP et les IGH.</p>	
<b>Direction Départementale de la Cohésion Sociale</b>	N°0340230SV001517-17-J01
<p>A l'instar de tout agrément ministériel, l'agrément sport constitue une forme de relation privilégiée entre l'association et le ministère chargé des sports. Il peut être délivré, selon l'importance et l'objet de l'association, soit au plan national (fédérations), soit au plan local (agrément délivré par les préfets de département).</p> <p>Il permet à son bénéficiaire d'en retirer certains droits et avantages mais implique de sa part de respecter certaines obligations.</p>	
<b>Agrément Tourisme</b>	IM075110209
<p>L'immatriculation atteste que l'opérateur concerné remplit les conditions de garantie financière et de responsabilité civile professionnelle prévues par le code du tourisme pour pratiquer cette activité.</p> <p>L'ensemble de ces conditions est vérifié par la commission d'immatriculation au sein d'Atout France.</p>	

# Modes de financement

## Se rapprocher des collectivités locales

Il est important d'effectuer une demande auprès de votre municipalité le plus tôt possible. Votre école peut directement être la bénéficiaire de la subvention, même s'il arrive parfois qu'elle soit versée au centre d'hébergement, sur présentation d'une attestation de présence ainsi que d'une facture.

## Foyer socio-éducatif & maison des étudiants

Les foyers socio-éducatifs (FSE) dans les collèges, tout comme les maisons des étudiants dans les lycées sont des organismes capables d'aider au financement d'un séjour scolaire, au travers d'un don.

## Le Fonds Social Européen

Le fonds social européen peut accorder, dans le cadre de séjours scolaires en Europe, une subvention à la structure concernée.

## La JPA : Jeunesse au Plein Air

La JPA est une association d'éducation populaire militant pour le droit aux vacances de tous les enfants en soutenant financièrement leur départ.

À adresser a minima 4 semaines avant le départ, le dossier de demande de subvention peut vous permettre de bénéficier d'une bourse conséquente finançant votre classe de découvertes.

## Bourses PEP

À la demande du responsable de l'organisation du séjour, nous sommes en mesure de vous fournir le document nécessaire à l'établissement d'une demande de bourses PEP. Chaque demande de bourse PEP est individuelle et sera attribuée en fonction du quotient familial du demandeur, qui devra joindre une copie de l'attestation CAF précisant la hauteur du quotient familial.

# Intervenants du centre PEP 34

## L'animateur vie quotidienne (en option)

Il a plusieurs responsabilités :

- Lever échelonné
- Présence au repas
- Animation du temps libre
- Aide au moment des douches
- Préparation et animation des veillées
- Aide à la sécurité

Un animateur est présent pour aider à l'arrivée des classes.

## L'animateur nature

Quel est son rôle ? Expliquer l'environnement pour enseigner comment le protéger, c'est ce que l'on appelle l'Éducation à l'environnement et au Développement Durable (EEDD).

Pédagogue, il peut intervenir sur des sujets comme la pollution de l'eau et de l'air ou les déchets notamment. Son public est varié : les élèves en « classe de mer », comme les adultes désireux de découvrir des sites naturels. Il peut également organiser des visites guidées ou des stages à thèmes (ornithologie, minéralogie par exemple).

# La santé

Le centre dispose d'une salle de soins pour les petits soins ainsi que de trousse de secours à emporter lors des déplacements. Un membre de l'équipe du centre possède l'attestation de premiers secours civiques (PSC1), afin de procurer les premiers soins ou de guider l'enseignant dans la conduite à tenir.

Si un enfant nécessite les soins d'un médecin, nous prendrons contact avec le cabinet médical le plus proche.

Pensez à bien faire remplir les fiches sanitaires.

Vous devrez avancer le coût des soins (médecins, pharmacie) avec le chéquier de l'école et vous faire rembourser par la suite auprès des parents. En cas d'impossibilité le centre pourra avancer les frais et les intégrera sur la facture de la classe.

En cas d'urgence, appeler systématiquement le SAMU (15) ou les POMPIERS (18).

# La sécurité

Le centre reçoit régulièrement la visite de la commission de sécurité. L'association est chargée de l'application des rapports établis par cette commission.

En début de séjour, il faudra donner des consignes précises aux enfants en cas d'incendie :

- Garder son calme.
- Évacuer le bâtiment sans bousculades par les issues de secours qui se débloquent en cas de mise en route du système d'alarme.
- Ne pas chercher à emporter des affaires personnelles.
- Suivre les indications des équipes de secours.

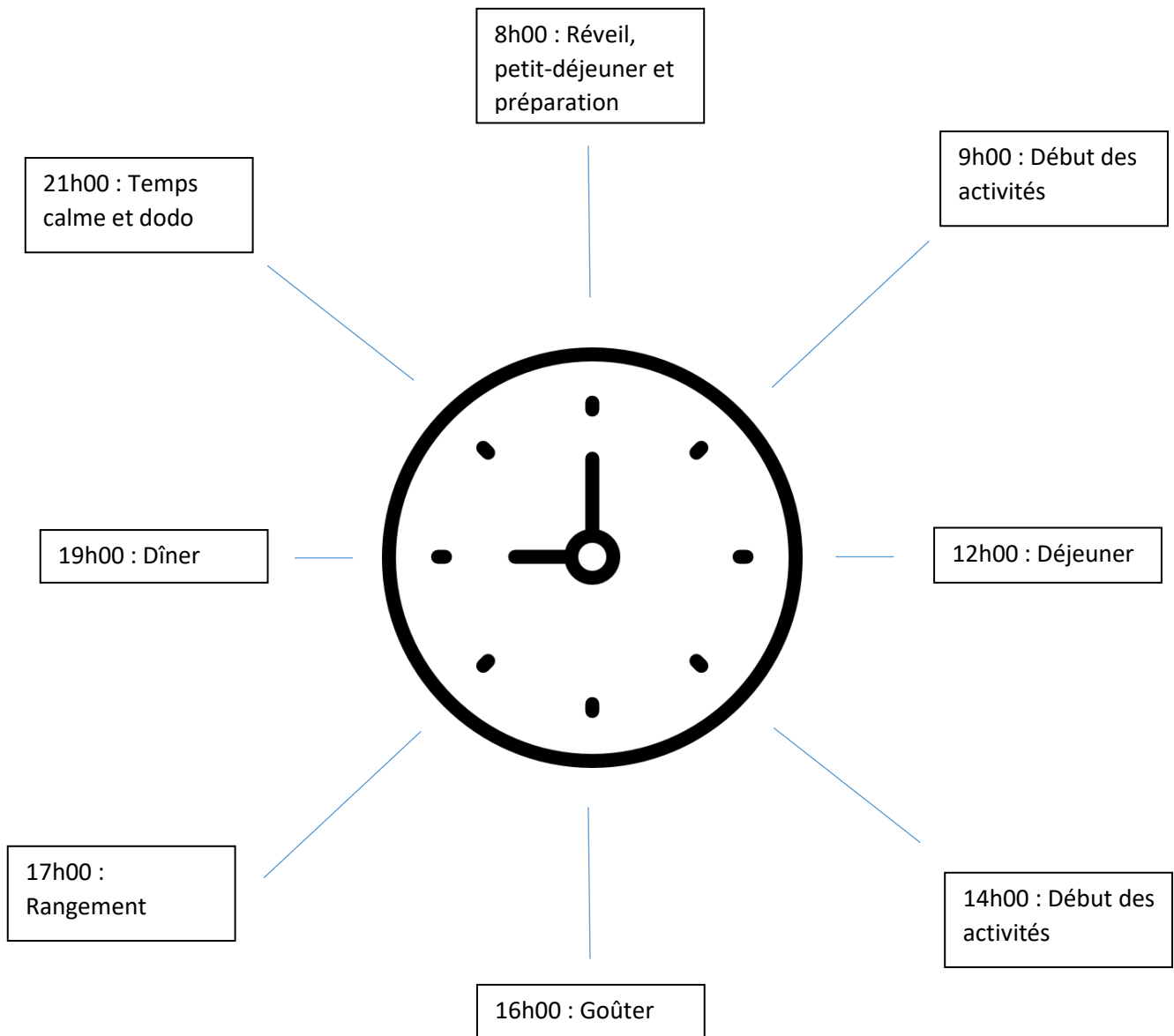
# Plans

## Plan du centre PEP 34





# Journée-type



# Thématiques

## Environnement

	Matin	Après-midi	Soir
Jour 1	Arrivée & Installation	Dunes & Coquillages	Jeux
Jour 2	Laises de Mer/Land'Art	Cerf-volant ou Petit Bâto	Jeux
Jour 3	Initiation ornithologie	Aquariums du Centre	Jeux
Jour 4	Course d'orientation	Balade nature	Boum
Jour 5	Rangement & Départ		

## Char à voile - Environnement

	Matin	Après-midi	Soir
Jour 1	Arrivée & Installation	Dunes & Coquillages	Jeux
Jour 2	Char à voile (sous réserve)	Initiation ornithologie	Jeux
Jour 3	Course à l'hippocampe (suivant la saison)	Char à voile	Jeux
Jour 4	Char à voile (sous réserve)	Aquariums du Centre	Boum
Jour 5	Rangement & Départ		

## Voile – Environnement

	Matin	Après-midi	Soir
Jour 1	Arrivée & Installation	Dunes & Coquillages	Jeux
Jour 2	Voile	Initiation ornithologie	Jeux
Jour 3	Course à l'hippocampe	Voile	Jeux
Jour 4	Voile	Aquariums du Centre	Boum
Jour 5	Rangement & Départ		

\* Ces programmes-types sont donnés à titre indicatif.

# Informations pratiques

## Le centre est équipé de :

- Chambres de 2 à 16lits, réparties sur 6 bâtiments
- Blocs sanitaires collectifs ou sanitaires dans les chambres
- 7 salles de classes
- 1 salle polyvalente
- 3 salles à manger
- 1 salle de théâtre
- 1 laboratoire avec aquarium
- Du matériel pédagogique pour les activités
- Des équipements de détente : babyfoot, jeux de société...
- Du matériel de sport : terrain de volley et badminton.

Le centre, rénové en 2010 puis en 2011 est adapté pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap.



# Votre avis compte !

## Les avis Google

Les avis Google sont ceux qui apparaissent sur la droite de votre écran lorsque vous cherchez nos établissements sur le web. Le côté pratique de ces évaluations, c'est qu'il est possible de laisser son avis sur chacun des établissements de l'association.



## Les avis Facebook

Il est possible, pour toutes les personnes disposant d'un profil sur le réseau social, de nous laisser des avis sur notre page Facebook.



## Les questionnaires de satisfaction

À la fin de votre séjour, un membre du personnel du centre PEP 34 vous remettra un questionnaire de satisfaction qui nous permet de dresser un bilan du séjour éducatif qu'il conviendra de remplir en présence des enfants, que ce soit sur le chemin du retour, ou une fois de retour à l'école.

Le questionnaire doit ensuite être retourné à cette adresse :

- PEP 34 Service Vacances  
21 Rue Jean Giroux  
CS 27380  
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
- Ou par mail à l'adresse suivante : [contact@adpep34.org](mailto:contact@adpep34.org)

Il sera enfin traité et analysé par l'équipe du siège associatif et servira de base à l'amélioration de nos services et de nos établissements.



**Coordonnées du centre PEP 34 :**

Tél. : 04 67 32 17 33

Mail : [centre.meretsoleil@adpep34.org](mailto:centre.meretsoleil@adpep34.org)

Les Orpellières  
34410 SERIGNAN

